



La question de la **prise en charge de la perte d'autonomie et de la dépendance** est au cœur des missions du Département, chef de file des solidarités. Mais au-delà d'une simple question de compétence, il s'agit avant tout d'un principe auquel la majorité départementale accorde une importance majeure.

Permettre à nos aînés de rester à leur domicile le plus longtemps possible est en effet une priorité pour laquelle nous ne transigerons pas. C'est dans ce cadre que **L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** prend tout son sens afin de vous permettre, pour vous ou bien un proche, d'avoir le choix : celui de rester chez soi et d'être accompagné pour toutes ces tâches qui peuvent parfois, avec les années, devenir problématiques.

Grâce à une politique d'autonomie renouvelée, de proximité et replaçant l'usager au cœur même de nos préoccupations, nous nous engageons à faire de la **Seine-et-Marne un territoire où il fait bon vivre et vieillir.** ↗



Jean-François PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne



Bernard COZIC
Vice-président
en charge des
solidarités

Faites votre demande d'APA en ligne, suivez l'avancement de votre dossier et gérez un ensemble de services via un compte sécurisé par un identifiant et un mot de passe.

Étape 1 : vérifiez votre éligibilité

Étape 2 : créez votre compte

- **Connectez-vous sur le portail d'aides sociales du Département**
<https://e-service.seine-et-marne.fr>
- Cliquez sur : **Je crée mon compte**

Pour créer un compte, renseignez une adresse mail.

Étape 3 : vérifiez vos informations personnelles

- Vous allez recevoir un **courriel de confirmation** afin de **valider votre inscription**. Suivez les instructions dans ce courriel pour continuer la création de votre compte, il restera valide pendant 2 jours.

Étape 4 : faites votre demande d'APA en ligne

Avant de commencer la saisie, veuillez vous munir des éléments nécessaires à la demande au format électronique (copie de la carte nationale d'identité du bénéficiaire, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie de la carte vitale...).

PREMIÈRE DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) À DOMICILE :

- Cliquez sur : **Déposer une demande d'APA à domicile**
- Complétez les critères d'éligibilité à l'APA.

Étape 5 : suivez l'évolution de votre dossier

SUIVRE VOTRE DEMANDE EN COURS :

- Utilisez le code de suivi indiqué sur l'écran d'accueil.

SUIVRE L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE DOSSIER (SUIVI DES DEMANDES DU FOYER, HISTORIQUE...) :

- Un courriel de la demande sera envoyé au bénéficiaire.
Gardez précieusement ce justificatif.
- Utilisez le code d'activation indiqué sur ce courriel pour suivre votre dossier via votre espace personnel sur notre site.

Les étapes d'une demande APA en ligne

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS
PROTÉGER, ACCOMPAGNER
RENDRE AUTONOME



Vérifiez votre éligibilité



Créez votre compte ou connectez-vous



Déposez votre demande d'APA en ligne



Accédez au suivi de votre dossier grâce au code d'activation que vous avez reçu



Contactez le Département pour toute question ou modification de situation

Un problème de connexion ?
Un besoin d'accompagnement ?
N'hésitez pas à nous contacter :

Hotline :
01 64 14 77 77

Horaires :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
par mail : departement@departement77.fr
ou espace contact sur le site

seine 77
&marne
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
Tél. 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr



CD77 - avril 2022 - ne pas jeter sur la voie publique IMPRIM'VERT



APA en ligne

GUIDE DE CONNEXION

seine 77
&marne
LE DÉPARTEMENT